



DOSSIER

Feyzin, Carré Brûlé, vue sur l'est du quartier des Razes, la raffinerie et le bâtiment emblème de Total — en fond, la balme boisée d'Irigny
© Observatoire photographique des paysages de la Vallée de la Chimie, D.Desaleux et F.Perroud, CAUE69

RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE FACE AUX RISQUES TECHNOLOGIQUES : RETOUR D'EXPERIENCE DE LA MÉTROPOLÉ DE LYON ET DE FEYZIN

Thomas Terrien, chef de projet prévention des risques majeurs, Métropole de Lyon

Valérie Vieira, cheffe de projet « volet Habitat des PPRT », Métropole de Lyon

Elsa Peyronnet, directrice de cabinet et **Caroline Paulès** en charge de la Gestion des Risques, Ville de Feyzin

La Métropole de Lyon constitue un pôle industriel avec plus d'un siècle d'histoire. Territoire attractif et dynamique, l'urbanisation s'est progressivement développée autour des sites à risques. Concernée par dix PPRT, la Métropole de Lyon doit composer au quotidien avec les risques technologiques. Vingt ans après la loi Risques et six ans après l'approbation du PPRT hors norme de la Vallée de la chimie, retour sur les actions de la Métropole de Lyon, et témoignage de la ville de Feyzin « Approviser le PPRT ».

CONTEXTE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES SUR LA MÉTROPOLÉ DE LYON

À l'échelle du territoire de la Métropole de Lyon, 10 PPRT (concernant 21 sites industriels) ont été prescrits par l'État (Figure 1). Parmi ces 10 PPRT figure celui de la Vallée de la chimie. Ce PPRT hors norme concerne 10 sites SEVESO, impacte 10 communes, 26 000 habitants et 12 000 salariés (Figure 2).

La Métropole de Lyon est garante de la mise en œuvre de ces PPRT au travers de plusieurs missions.

- ▶ Pour sécuriser les usages existants, la Métropole a mis en place deux dispositifs :
 - Les mesures foncières visant à acquérir les fonciers exposés à des risques graves pour la vie humaine ;
 - La sécurisation des logements privés dans les zones de prescriptions de renforcement du bâti au travers du dispositif SECURENOV (Figure 3).
- ▶ Pour sécuriser l'urbanisation future autour de ces sites SEVESO, un travail spécifique est réalisé entre le service Planification, les urbanistes

territoriaux et les développeurs économiques pour anticiper au mieux les contraintes des PPRT dans les projets d'aménagements. Afin de ne pas figer le développement de ce territoire, la Métropole a créé la Mission Vallée de la chimie pour piloter le projet directeur tout en intégrant les contraintes liées au PPRT. Les services de la Métropole travaillent également étroitement avec la DDT et les communes pour accompagner les porteurs de projet et l'implantation d'établissements publics au sein de zone à risques.

FOCUS SUR LE DISPOSITIF DES MESURES FONCIÈRES

Trois PPRT prescrivent des mesures foncières visant à acquérir des biens exposés par expropriation ou délaissement :

- ▶ Saint-Genis-Laval : 1 bien en expropriation ;
- ▶ Genay : 4 biens en délaissement ;
- ▶ Vallée de la chimie : 88 biens dont 21 en expropriations et 67 en délaissements tous localisés sur la commune de Feyzin.

La Métropole de Lyon est en charge de l'acquisition des fonciers et de leur démolition. Les coûts associés à ces mesures sont pris en charge par l'État, les industriels à l'origine des risques et les collectivités (région Auvergne-Rhône-Alpes et Métropole de Lyon).

Les propriétaires en délaissement ont six ans à compter de la date de signature de la convention de financement pour engager la procédure d'acquisition, soit jusqu'au 30 octobre 2023 pour le PPRT Vallée de la chimie, dernier approuvé sur le territoire. Passé ce

délaï, le cofinancement ne pourra plus être mobilisé et la valeur de ces fonciers va mécaniquement baisser. Grâce à la mobilisation de la commune de Feyzin, des services de la Métropole et des techniciens des services de l'Etat l'intégralité des mesures foncières du PPRT de la Vallée de la Chimie est en passe d'aboutir.

Toutefois ces mesures sont délicates à mener car elles ont un impact réel sur les propriétaires concernés. La démolition d'une maison familiale ou des licenciements provoqués par la relocalisation d'un acteur économique engendrent des réactions légitimes. Aucun dispositif d'accompagnement n'avait été identifié lors de la prescription des PPRT et les collectivités (Métropole et communes) se sont retrouvées en premières lignes pour assurer les actions de médiation nécessaires.

Le devenir de ces fonciers démolis demeurent également un souci d'inquiétude pour les habitants à proximité. La Métropole de Lyon a choisi de renaturer ces fonciers. Au final, sur les trois PPRT concernés, ce seront environ 25 ha qui seront rendus à la nature.

FOCUS SUR LE DISPOSITIF SÉCURÉNO'V

La Métropole de Lyon a, sur son territoire, 4 PPRT approuvés avec des prescriptions de sécurisation de logements privés : Genay/Neuville, Givors, Saint-Priest et Vallée de la chimie, soit 10 communes et 11 industriels.

Au sein du PPRT de la Vallée de la chimie, les prescriptions concernent environ 5 500 logements privés, soit plus d'un tiers des logements à protéger à l'échelle des 400 PPRT à mettre en œuvre en France.

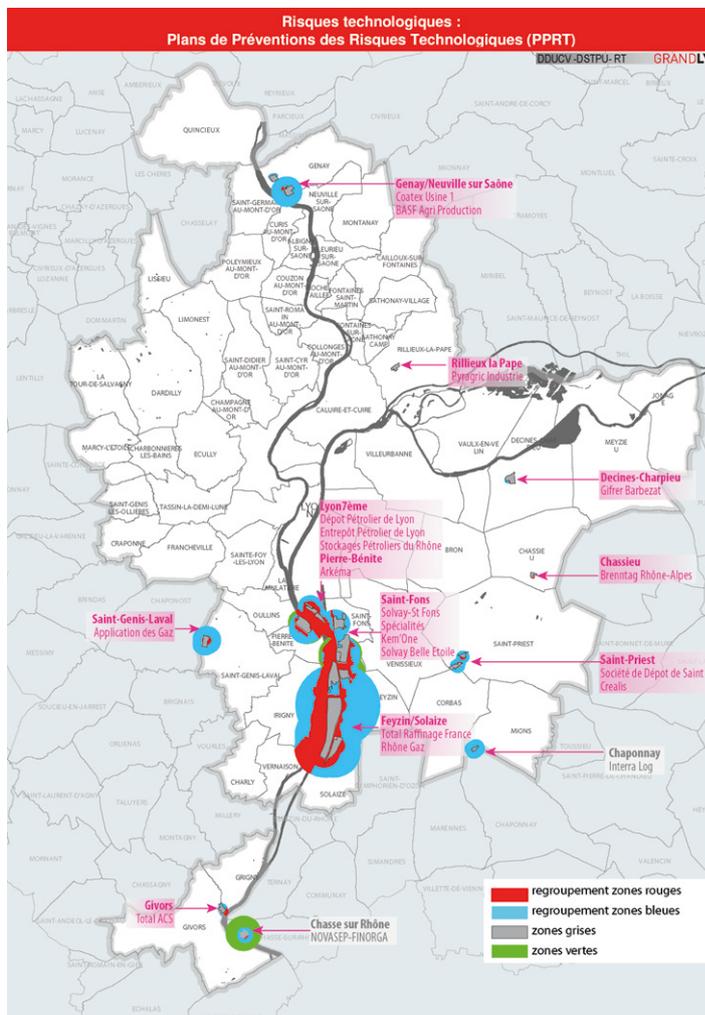


Figure 1 : Localisation des PPRT de la Métropole de Lyon - © Grand Lyon

propriétaires de logements privés, de bénéficier d'une prise en charge à hauteur de 100 % des travaux pour leur mise en sécurité. Ce dispositif, a d'ailleurs inspiré d'autres collectivités en France. Il est le fruit d'un financement partenarial État, industriels, Région et Métropole de Lyon. La Métropole de Lyon, assure l'accompagnement et le suivi administratif technique et financier via son expert SÉCURÉNO'V, et propose également, un volet amélioration de l'habitat en zone de risque.

Sur les 5477 logements à mettre en sécurité, 3281 riverains ont été sensibilisés (60%), 2984 sont engagés dans le dispositif (54%), 2814 diagnostics ont été réalisés (51%), 1778 chantiers sont terminés (32%).

Si près d'un tiers seulement des logements sont en sécurité, c'est que ce dispositif, sans égal au niveau national, a connu certains freins, dès les premières années de sa mise en place (crise sanitaire, contentieux juridique), mais également par

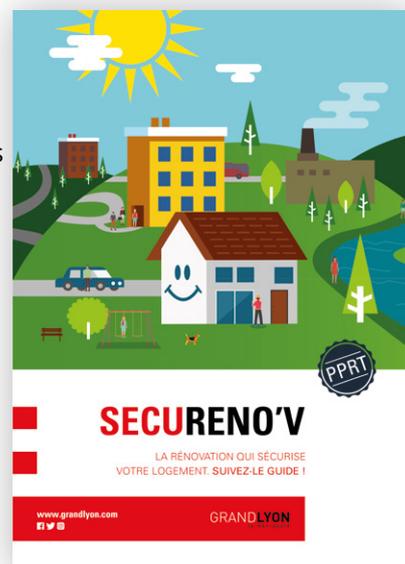


Figure 3. Plaquette SÉCURÉNO'V © Grand Lyon

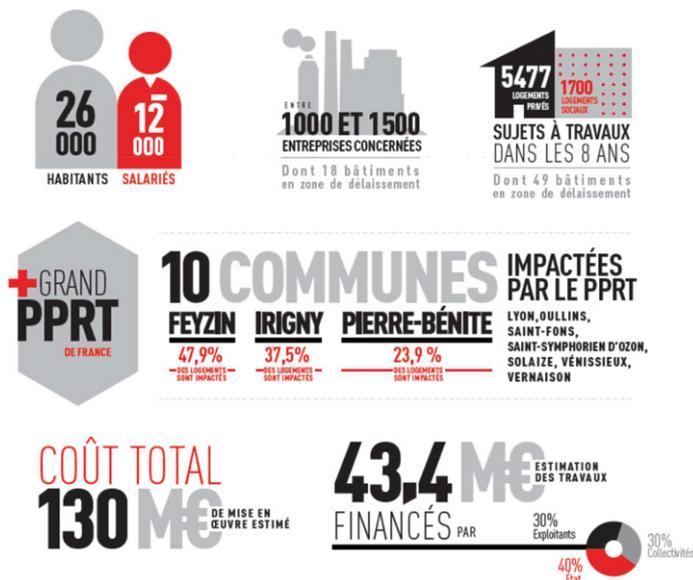


Figure 2. Infographie sur les PPRT de la Métropole de Lyon - © Grand Lyon

L'objectif est le traitement de tous les logements du périmètre d'exposition aux risques sur Feyzin, Solaize, Pierre-Bénite, Saint-Fons, Oullins, Irigny, Vénissieux, avant le 19 octobre 2024.

Un dispositif adéquat, sans précédent, d'accompagnement des riverains, a dû être pensé dans ce contexte. SÉCURÉNO'V permet, aux riverains et



Solaise, vue sur le canal de navigation du Rhône pour le transport fluvial – la raffinerie, puis les Minguettes en arrière-plan
© Observatoire photographique des paysages de la Vallée de la chimie, D.Desaleux et F.Perroud CAUE Rhône Métropole

la suite, avec les répercussions de la guerre en Ukraine (raréfaction des matières premières). La méconnaissance du risque d'une partie des riverains est également un frein observé par les équipes sur le terrain, tout comme l'inégalité de la proactivité de certaines communes.

À cet effet, Bruno Bernard, président de la Métropole de Lyon, a demandé à Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, la prolongation du dispositif aux vues des éléments bloquants évoqués.

Même si l'objectif de 100% de mise en sécurité, paraît irréalisable sur un PPRT d'une telle ampleur, tout est mis en œuvre au travers d'un travail efficient

Métropole/Partenaires/Prestataire/communes pour s'en approcher. Le rôle des élus locaux reste primordial pour contribuer à cette réussite.

POUR ALLER PLUS LOIN :

Cyrille Seux. (2023, 22 novembre). Risques technologiques: les aides prolongées de trois ans pour les habitants de la Vallée de la chimie. Le Progrès. <https://c.leprogres.fr/economie/2023/11/22/risques-technologiques-les-aides-prolongees-de-trois-ans-pour-les-habitants-de-la-vallee-de-la-chimie>

TÉMOIGNAGE DE LA VILLE DE FEYZIN : « APPRIVOISER LE PPRT »

Aujourd'hui, aucun élu ne peut décemment se déclarer contre la protection des populations. Mais comment concilier le développement de la ville avec des interdictions de construire ? Comment attirer des habitants quand des quartiers entiers sont transformés en friche ? C'est le jeu d'équilibriste qu'endossent les élus de Feyzin depuis sept ans de mise en œuvre du PPRT.

Pour conserver une bonne dynamique dans ce contexte, la ville exploite chaque possibilité laissée par le PPRT. Nous autorisons les constructions en limite de zone restreinte, nous favorisons l'implantation des activités économiques là où le logement n'est plus possible.

Le point le plus pénalisant du PPRT pour conserver un bon niveau de service aux habitants, c'est l'interdiction d'ouvrir certains types d'équipements recevant du public et particulièrement de nouvelles écoles sur plus de 80 % du territoire. Notre prochain groupe scolaire s'inaugurera ainsi en 2024 à plus de 1500 mètres des installations de la plateforme Total pour être en sécurité. Une nouvelle école loin des enfants qui habitent dans le quartier des Razes, loin aussi du cœur de ville...

À y regarder de plus près, le mode de vie est aussi en train de changer à Feyzin. Il n'est plus possible de pêcher et de se promener dans la luxuriante île de la Chèvre, aux abords du Rhône et d'ici 2031, le grand complexe sportif Jean Bouin, voisin immédiat de la raffinerie devra fermer ses portes. La capacité de la ville à le rouvrir dans une zone plus éloignée n'est pas évidente : il faut trouver du foncier disponible, il faudra être accompagné financièrement pour la réalisation d'un tel équipement. Le quartier des Razes, dans sa partie ouest, ne peut plus accueillir de nouveaux logements. Parallèlement, la municipalité réinvente de nouveaux pôles d'attractivité et de loisirs tels que le Fort et ses abords boisés,

ou le plateau agricole des Grandes Terres.

La vraie opportunité ouverte par le PPRT, ce sont les travaux de protection financés à 100 % par l'État, la Métropole de Lyon et les industriels. En prenant en charge des changements de menuiseries ou du filmage sur les vitres, le dispositif protège non seulement mieux les habitants mais il contribue aussi à la rénovation du bâti d'habitation. Sur la commune de Feyzin, 1800 logements sont concernés par ces travaux. Mais là encore, le dispositif a ses limites. Il oblige les propriétaires à faire réaliser ces travaux mais fixe une date butoir au financement (automne 2024). Par méconnaissance des risques et du PPRT, beaucoup de propriétaires n'auront pas le temps de bénéficier de ce volet de protection.

Bien avant l'approbation du PPRT, la ville avait déjà pressenti ce besoin d'information vis-à-vis du risque industriel, c'est pourquoi en 2007 a été créée la Conférence riveraine. C'est un lieu d'échange direct entre des habitants volontaires, les industriels présents sur notre territoire et les élus communaux. Un dialogue les yeux dans les yeux qui a permis de démystifier l'activité industrielle, trouver des solutions aux nuisances et aussi d'évoquer les contraintes du PPRT. Les membres de la Conférence, conscients des enjeux de protection de leurs habitations, n'ont pas rejeté le dispositif et ont même activement participé à le faire connaître.

Aujourd'hui, les communes de la Vallée de la Chimie se mobilisent pour demander une prolongation des financements et poursuivre les efforts d'accompagnement des habitants.

Au bout du compte, le PPRT apporte bien sûr plus de contraintes que de solutions mais la sécurité est à ce prix. Feyzin, marquée historiquement par une grande catastrophe industrielle devra, une nouvelle fois, se montrer résiliente à l'image de ces terrains expropriés qui, demain, accueilleront la biodiversité de la Vallée de la Chimie.